

RESOLUTION N° 03

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du projet du Manuel des Procédures des Évaluations Mutuelles du deuxième cycle et du projet de Règlement y relatif :

- 1) Approuve le projet du Manuel des Procédures des Évaluations Mutuelles du deuxième cycle en Afrique Centrale et le projet de Règlement y relatif ;
- 2) Prescrit au Secrétaire Permanent d'en saisir le Comité Ministériel de l'UMAC pour adoption.

Le Président en exercice



Henri Marie DONDRA